

Mercredi 15 Octobre 2014 - n°13

**Economie** - Rapport public thématique sur les Finances locales : la réponse des Villes de France

**Rendez-vous de l'intelligence locale** - Finances locales : Faire mieux avec moins

**Economie** - Concours photo : nouveau délai pour participer !

**Education** - La hausse du niveau de formation n'empêche pas celle du chômage

**Environnement** - Appel à projets "Territoires zéro gaspillage zéro déchet"

**Action extérieure** - Le sénateur Jean-Claude Frécon élu président du Congrès du Conseil de l'Europe

## ECONOMIE



### Rapport public thématique sur les Finances locales : la réponse des Villes de France

Le deuxième rapport public annuel de la Cour des Comptes sur les Finances locales a été publié le 14 octobre. Ce rapport vise à analyser la situation financière des collectivités territoriales et de leurs groupements, ainsi que les enjeux qui s'y attachent. En 2013, la Cour des comptes prétend que les collectivités n'ont pas apporté la contribution espérée à la réduction des déficits publics. Les perspectives d'une plus grande maîtrise des dépenses locales, attendue de la baisse des dotations de l'Etat à compter de 2014, sont incertaines. Fourmillant de recommandations de réformes concernant le secteur public local,

la Cour insiste sur la nécessité de mieux répartir la baisse des dotations de l'ensemble des collectivités, en mettant davantage à contribution les communes et intercommunalités, qui disposent de ressources fiscales plus dynamiques et présentent des « *possibilités d'économies sur les dépenses de fonctionnement* » si des mesures de « *mutualisation* » sont mises en œuvre.

Invitée à formuler à la Cour ses observations sur le projet de rapport, la présidente de Villes de France, Caroline Cayeux, a précisé en septembre dernier que des points de consensus émergeaient, en particulier lorsqu'il est recommandé « *de mettre en œuvre la baisse des dotations selon une logique de péréquation prenant en compte les ressources et les charges des collectivités* », et ce au sein d'une même catégorie, mais aussi « *d'adopter une loi de financement des collectivités territoriales* » qui permettrait de retracer l'ensemble des relations financières avec l'Etat. Dans sa réponse, la présidente de Villes de France souligne une nouvelle fois ses interrogations sur la justesse de l'effort demandé au secteur public local. Elle y précise qu'en termes de poids et d'efficacité, la priorité doit être accordée à une politique de réduction plus ambitieuse des dépenses sociales, qui représentent plus de la moitié de la dépense publique.

#### **Mutualisation : peu d'effets à court terme**

Au sujet de la mutualisation des services et de la rationalisation de la carte intercommunale, Villes de France estime que les gains espérés dans le rapport ne seront probablement pas, à court terme, au rendez-vous, en raison des problématiques de relocalisation des agents pour éviter la dispersion physique des services, et des problèmes d'intégration dans le personnel intercommunal (bénéficiaire du régime indemnitaire « au mieux disant », etc).

S'agissant de l'extension des périmètres intercommunaux préconisée par la Cour, la présidente de Villes de France souligne la nécessité, selon les territoires ou les compétences concernées, de faire preuve de certaines limites. L'accroissement par la taille d'une structure intercommunale étant parfois synonyme de nouvelles charges (transports urbains, assainissement collectif, gestion des eaux pluviales...).

#### **Haro sur les dépenses imposées**

En ce qui concerne le rythme des dépenses de fonctionnement du secteur local, Caroline Cayeux constate également au niveau des villes une évolution trop lourde des charges de personnel en 2013 (contre + 2,3% au niveau national), qui résulte pour l'essentiel des mesures catégorielles décidées par l'Etat. Mais en l'absence de marges de manœuvres fiscales, et avec la réduction programmée des concours financiers de l'Etat, « *les Villes de France et leurs intercommunalités doivent d'une façon ou d'une autre être associées aux décisions qui les concernent* » (mesures de revalorisations indiciaires, augmentations des taux de cotisation employeur, etc.). Dans une logique de réduction de la dépense publique locale, la présidente de Villes de France estime qu'il est donc légitime et indispensable de rediscuter certains aspects du statut de la fonction publique territoriale, variable à la fois la plus importante et la plus rigide de la dépense locale.

#### **Conforter la péréquation**

S'agissant du chapitre consacré au développement de la péréquation financière, Caroline Cayeux précise en dernier lieu que le bilan des mesures de réduction des dotations est déjà problématique en 2014 dans les villes de France, et annihile de facto la péréquation verticale en 2014.

Dans ce contexte, Villes de France accueille favorablement toute proposition de renforcement des dispositifs de péréquation existants et notamment la montée en charge progressive du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). « *Les problèmes de répartition que nous rencontrons en interne, entre EPCI*

contributeurs, les communes membres et la ville centre, neanmols à émettre les plus vives réserves en ce qui concerne votre proposition de DGF unique pour le bloc communal ».

Enfin, la proposition de remise à plat l'ensemble des dispositifs de péréquation, doit être conditionnée par l'établissement d'un bilan préalable, qui tienne non seulement compte de l'évolution de tous les dispositifs de péréquation, mais aussi des problématiques de localisation de la cotisation assise sur la valeur ajoutée des entreprises (fortes disparités entre l'Ile-de-France, les métropoles et le reste du territoire).

## RENDEZ-VOUS DE L'INTELLIGENCE LOCALE



### Finances locales : Faire mieux avec moins

Pour leur sixième édition, les **Rendez-vous de l'intelligence locale** organisés par **Villes de France**, mercredi 22 octobre (14h – 17h - Paris), tenteront de répondre à la question brûlante du mandat municipal : comment en matière de finances locales préserver la qualité des services publics tout en disposant de moins de moyens et devant faire face à des obligations de dépenses croissantes (normes, rythmes scolaires...).

Alors que la Cour des Comptes vient de publier pour la deuxième année, un rapport public consacré aux finances locales, dans lequel elle accuse les collectivités locales d'être trop dépenssières, la confusion sur la nature de la dette des collectivités locales s'amplifie. Rappelons que si les collectivités peuvent recourir à l'emprunt c'est seulement pour investir et pas pour régler leurs dépenses de fonctionnement, comme le fait l'Etat. Rappelons aussi que par nature, elles sont contraintes de présenter des budgets de fonctionnement en

équilibre.

Aussi, la présence lors de ces Rendez-vous de l'intelligence locale, en tant que Grand Témoin, de Christian MARTIN, Conseiller maître à la Cour des Comptes, revêt une importance particulière.

#### Comment optimiser les services publics ? Comment optimiser les ressources internes de la collectivité ?

Ces questions seront posées aux intervenants élus (Philippe Bonnacarrère, sénateur du Tarn, président de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois, Philippe Buisson, maire de Libourne et président de la Communauté d'agglomération du Libournais, Jean-François Debat, maire de Bourg-en-Bresse, président délégué de Villes de France, Jacques Lamblin, député de la Meurthe-et-Moselle, maire de Lunéville), mais aussi à des représentants des fonctionnaires territoriaux, Laurent Bacquart, directeur général des services de Saint-Michel-sur-Orge, représentant le syndicat des DGS (SNDGCT) et Patrick Cerclat pour les techniciens territoriaux (ATTF), ainsi qu'aux experts, qui conseillent les collectivités locales : Yannick Picquet-Bonfils (Cabinet Duranton consultants), et Michel Klopfer, du cabinet éponyme.

La présidente de Villes de France, Caroline Cayeux, sénateur-maire de Beauvais présentera en conclusion des propositions pour améliorer et responsabiliser la relation des collectivités locales avec l'Etat, mais aussi pour optimiser la gestion interne de la collectivité et répondre aux contraintes financières pour « Faire mieux avec moins ».

[S'inscrire en ligne](#)

[Programme et inscription](#)

## ECONOMIE

### Concours photo : nouveau délai pour participer !

Le réseau des Villes Cathédrales, porté par l'association « Villes de France » a lancé le 26 juin dernier un concours de photographie sur le thème : « la Cathédrale, objet urbain ». Vous pouvez désormais participer à compter du 3 novembre prochain et jusqu'au 27 mars 2015.

#### La Cathédrale dans son ancrage urbain

Ce concours photo invite les participants intéressés à immortaliser une cathédrale dans son tissu urbain. L'objectif est d'inciter les participants à poser un regard particulier sur la cathédrale : celui d'un édifice patrimonial de grande ampleur, enraciné dans son quartier.

Le concours poursuit également l'objectif de fédérer les membres du réseau des Villes cathédrales autour d'un projet commun, à l'occasion du premier anniversaire du réseau, qui compte déjà 70 villes membres.

Le concours est ouvert à tout participant, qu'il habite une ville membre du réseau ou non.

#### Les conseils des professionnels...

Les participants pourront s'inspirer des réflexions issues de la 2<sup>ème</sup> rencontre du réseau organisée à Sens le 26 juin dernier. A cette occasion, Jean-Christophe Ballot, photographe et membre du jury avait suggéré des pistes pour les candidats au concours. *Ondes urbaines* vous livre ici quelques unes des pistes

qu'il avait évoquées et qui pourront guider le travail des participants :

- 1- « La cathédrale, objet urbain » : le thème implique qu'on ne peut pas photographier les intérieurs de la cathédrale, au risque d'être hors sujet.
- 2- Même si nous pourrions nous montrer souples sur ce point, l'objet urbain implique qu'on ne se cantonne pas à une perspective architecturale. On ne reste pas sur l'objet, on s'intéresse à son inscription dans la ville.
- 3- Le grand angle est une des techniques possible, mais certaines stratégies permettront aux candidats d'obtenir de

meilleurs résultats en utilisant un point haut de la ville ou de l'édifice pour qu'on perçoive l'imbrication de l'édifice dans son tissu urbain.

Rappelons que le concours porte à la fois sur un paysage urbain et architectural.

4- Jean-Christophe Ballot attire l'attention des participants au concours sur les risques de déformation des verticales des bâtiments. Il faut utiliser des objectifs à décentrement, ou utiliser une fonction sur Photoshop pour garder un monument droit.

5- Tous les outils sont possibles.

6- Jean-Christophe Ballot recommande l'utilisation du pied photo.

### **Conditions de participation**

Les participants sont autorisés à concourir dans la limite de 4 photographies par personne. Tout type de photographie sur format papier est accepté, noir et blanc ou couleur, numérique ou argentique, de format minimum 20x30 cm.

Le lauréat se verra attribuer la somme de 500 euros, les second et troisième clichés récompensés respectivement de 300 et 200 euros. Envoyez vos clichés à *Villes de France* - concours photo - Réseau des Villes Cathédrales, par la Poste au 94, rue de Sèvres 75 007 Paris. La date limite d'envoi est fixée au **vendredi 27 mars 2015** minuit, cachet de la poste faisant foi.

### **Soumettez vos clichés à un jury de professionnels**

Eclectique, composé de membres éminents du monde de la photographie, le jury du concours photo est présidé par Jean-Luc Monterosso, directeur et fondateur de la Maison européenne de la photographie, et composé également du photographe Jean-Christophe Ballot et de Brigitte Patient, présentatrice de l'émission *Regardez-voir* sur France inter, ainsi que d'élus locaux, Christian Pierret, Président d'honneur de Villes de France, ancien ministre, ancien maire de Saint-Dié-des-Vosges, et de l'urbaniste-architecte Michel Cantal-Dupart, professeur émérite au CNAM.

*Ondes Urbaines* profite de l'occasion remercier à nouveau chaleureusement ces personnalités qui nous font l'honneur de s'associer à cette nouvelle aventure du réseau des Villes Cathédrales.

Retrouvez toutes les informations sur [www.villes-cathedrales.fr](http://www.villes-cathedrales.fr) [Téléchargez le flyer de l'évènement](#)

## **EDUCATION**

The screenshot shows the Céreq website interface. At the top, there's a navigation bar with 'Le Céreq', 'Thématiques', 'Publications', 'Accès aux données', 'Espace Régions', and 'Ressources de'. Below this, there's a main section titled 'Nos domaines d'études' with sub-points: 'Insertion professionnelle', 'Métiers, qualifications, compétences', 'Formation tout au long de la vie', and 'Orientation'. To the right, there's a photo of a person in a lab coat working in a laboratory. Below the main section, there are several smaller articles or reports, including 'Les zones à risque d'échec scolaire', 'Les freins à la formation vs par les salaires', and 'Insertion des sortants du supérieur'.

## **La hausse du niveau de formation n'empêche pas celle du chômage**

Les jeunes sortis de l'enseignement supérieur en 2010, interrogés dans le cadre des enquêtes Génération\*, n'échappent pas à la dégradation de la conjoncture. Bien que plus diplômés sous l'effet de la réforme du LMD, ils sont plus souvent au chômage et un peu moins rémunérés que leurs prédécesseurs sortis en 2004. Les non-diplômés restent les plus exposés, mais l'insertion des diplômés de la voie professionnelle subit également les effets de la crise.

### **Augmentation du taux de chômage des diplômés**

Les 369.000 jeunes sortis de l'enseignement supérieur en 2010, soit 3% de plus qu'en 2004, sont pourtant plus diplômés que leurs prédécesseurs. En effet, la

généralisation du LMD a entraîné, par un jeu de vases communicants, une élévation du niveau général, et une modification de la structure des sortants. Ainsi, la part des sorties au niveau bac+2 (diplômés de BTS ou DUT) a reculé au profit du niveau L3 (notamment les licences professionnelles). Les sorties au niveau M1 se sont raréfiées, alors que le master 2 est en passe de devenir le diplôme le plus délivré. Au final, en 2010, près d'un jeune sur trois issu de l'enseignement supérieur entre sur le marché du travail avec un diplôme du supérieur long en poche (bac+5 et plus). Cette élévation du niveau de diplôme ne s'est pas traduite par une insertion professionnelle plus aisée. En 2013, trois ans après leur sortie de l'enseignement supérieur tous niveaux confondus, 13% des jeunes actifs sont au chômage. Ce taux est en hausse de quatre points par rapport à la Génération 2004.

Les disparités observées sur le taux de chômage et les salaires restent liées au niveau de sortie, mais également à la filière et à la spécialité de formation. Au sein du supérieur court, les diplômés de bac+2/+3 en santé social restent les mieux protégés face au chômage et les mieux rémunérés, suivis par les diplômés de licence professionnelle. Les salaires perçus par les diplômés de bac+5 et plus sont plus élevés quel que soit le diplôme, et les taux de chômage inférieurs, hormis pour les diplômés de master universitaire.

Des glissements se sont donc produits dans la structure des sorties par diplôme. Dans l'enseignement supérieur court, on observe un déport de bac+2 à bac+3. Aux niveaux plus élevés, la croissance des diplômés de master 2 supplante le master 1 devenu marginal. Par ailleurs, souligne le Céreq, « la stabilité des effectifs de sortants sans diplôme et leurs difficultés croissantes interrogent les actions mises en place pour lutter contre l'échec dans l'enseignement supérieur ».

### **Les diplômés des filières professionnelles ne sont plus épargnés**

Le poids des filières professionnelles courtes (bac+2/+3) au sein de l'enseignement supérieur est en recul par rapport à la Génération 2004 (-3 points). Les jeunes en sortent néanmoins plus diplômés, avec des effectifs de licenciés professionnels qui ont plus que doublé en six ans (+118%). Les titulaires de BTS/DUT sont toujours plus nombreux à poursuivre leurs études, principalement en licence professionnelle et en particulier pour les spécialités de BTS et DUT qui concentrent le plus d'effectifs : les sciences de l'ingénieur et la gestion.

La crise n'a pas épargné les sortants de ces filières. Bien que plus diplômés, et plus souvent issus de l'apprentissage que leurs aînés de 2004, ils voient leur taux de chômage augmenter. La détérioration est nette pour chaque niveau : +6 points pour les BTS/DUT et +5 points pour les licences professionnelles. Les diplômés de licence professionnelle accroissent néanmoins légèrement leur avantage sur les BTS/DUT. Pourtant, ils n'ont jamais affronté un chômage aussi élevé (10% en 2013). Par ailleurs, l'obtention d'une licence professionnelle permet en moyenne d'accéder à des emplois plus rémunérateurs et plus qualifiés qu'un BTS ou un DUT, même si l'écart salarial observé pour la Génération 2004 (+200€) se réduit pour la Génération 2010 (+140€).

Malgré la légère dégradation observée au niveau bac+2, les diplômés passés par la voie de l'apprentissage

conservent leur avantage relatif sur le marché du travail. Moins souvent au chômage que leurs homologues de BTS/DUT, ils occupent des emplois plus qualifiés et plus rémunérateurs que les non-apprentis : en 2013, quel que soit le diplôme, leur salaire net médian est supérieur de 200€.

### **Aggravation de la situation des non-diplômés**

En dépit des mesures mises en œuvre pour prévenir le décrochage à l'université, via le plan Réussite en licence, la part des non-diplômés de l'enseignement supérieur reste supérieure à 20%. La part des échecs en première année a certes légèrement baissé. Elle demeure cependant très élevée en licence (76% des non-diplômés de ce niveau ont échoué dès la première année) comme en DUT (80%), alors qu'elle est plus faible en BTS (38%). Les bacheliers des filières technologiques et professionnelles issus de spécialités tertiaires, toujours plus nombreux à tenter leur chance dans l'enseignement supérieur, représentent une part croissante de ces échecs (+7 points par rapport à 2004), tant dans la voie générale que professionnelle.

À chaque génération, le risque de chômage progresse pour les sortants sans diplôme du supérieur. La Génération 2010 n'y fait pas exception, bien au contraire : après trois années de vie active, près de 25% des actifs sans diplôme sont au chômage (16% pour la Génération 2004). Les effets de la crise se font également sentir sur la qualité des emplois.

Avec ou sans lien avec leurs difficultés d'insertion à l'entrée dans la vie active, près d'un jeune sur deux sortant non diplômé de la voie générale et un jeune sur trois sortant de la voie professionnelle ont repris leurs études ou suivi une formation au cours de leurs trois premières années de vie active. Le retour en formation peut constituer une réponse pour pallier les difficultés d'insertion... sous réserve de l'obtention d'un diplôme.

\* : Le Céreq (Centre d'études et de recherches sur les qualifications) a mis en place, en 1998, un dispositif d'enquêtes original qui permet d'étudier l'accès à l'emploi des jeunes à l'issue de leur formation initiale. Depuis, tous les trois ans, une nouvelle enquête est réalisée auprès d'un échantillon représentatif de jeunes qui ont en commun d'être sortis du système éducatif la même année quel que soit le niveau ou le domaine de formation atteint, d'où la notion de "génération".

## **ENVIRONNEMENT**



### **Appel à projets "Territoires zéro gaspillage zéro déchet"**

Ségolène Royal, ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Énergie a lancé le 30 juillet le premier appel à projets « Territoires zéro gaspillage zéro déchet ».

Cet appel à projets a pour objectif d'identifier 20 territoires volontaires pour s'engager dans une démarche ambitieuse et participative de transition vers l'économie circulaire. A partir du 10 octobre 2014, les territoires qui souhaitent confirmer leur candidature sont invités à **déposer leur dossier de candidature auprès de l'ADEME d'ici le 5 décembre 2014**, sur la base d'un cahier des charges disponible en ligne. Les territoires lauréats, dont la liste sera dévoilée le

30 janvier 2015, bénéficieront d'un appui personnalisé de l'ADEME et de soutiens financiers prioritaires pour mener à bien leur projet. Les territoires peuvent être candidats quelle que soit la situation initiale de leur politique de prévention et de gestion des déchets : l'essentiel est de vouloir élaborer et déployer une démarche de progrès, pensée sur le long terme, et de s'en donner les moyens. Dans une « démarche participative de co-construction », chaque dossier devra exposer le projet porté par l'ensemble des acteurs du territoire, notamment les acteurs économiques, associatifs et citoyens, et justifier de son caractère ambitieux et novateur.

Les collectivités, ayant manifesté leur intérêt pour la démarche, ont reçu un code d'accès leur permettant de déposer leur projet sur la plateforme de dépôt des dossiers de l'ADEME. Il est vivement conseillé de contacter les Directions Régionales ADEME, DREAL ou DDT en amont du dépôt du dossier, pour tous renseignements ou conseils relatifs au montage et à la soumission de votre dossier.

Pour tout problème de connexion, il est possible de contacter l'assistance au 04.78.95.94.01

Pour toute autre question, envoyer un mail à l'adresse suivante : [\[email protected\]](mailto: [email protected])

[Cahier des charges détaillé](#)

[Déposer son dossier](#)

## **ACTION EXTÉRIEURE**



### **Le sénateur Jean-Claude Frécon élu président du Congrès du Conseil de l'Europe**

Les membres du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, réunis lors de la 27ème Session à Strasbourg, France, ont élu le 14 octobre 2014, le sénateur français Jean-Claude Frécon, en tant que président pour un mandat de deux ans. Le Congrès se compose de deux chambres, la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions. Il comprend 318 membres titulaires et 318 suppléants, qui représentent plus de 200 000 collectivités territoriales européennes. Membre du Congrès depuis 1994,

Jean-Claude Frécon a été vice-président depuis 2002, président de la délégation française auprès du Congrès de 2004 à 2012 et président de la Chambre des pouvoirs locaux depuis 2010. Dans son discours d'investiture, il a déclaré que « c'est en étant au plus proche de nos concitoyens, en vivant leurs problèmes, qu'on peut le mieux les représenter dans nos assemblées nationales et européennes. J'ai la conviction que notre Congrès, par le dialogue politique qu'il a su établir avec les gouvernements, et ici, à Strasbourg, avec le Comité des Ministres, avec l'Assemblée Parlementaire et suivant les orientations données par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, a la

capacité de convaincre les gouvernements centraux de mieux établir et de mieux protéger la démocratie locale et régionale en Europe». Il a rappelé que le Congrès milite pour l'autonomie locale et l'autonomie régionale, mais il a aussi nuancé son propos en précisant que, selon lui, « *cette autonomie doit être contrôlée, issue d'un dialogue national, afin d'aller vers une meilleure gestion des territoires* ». Lire le [discours complet](#)  
Lire le dossier de [candidature de Jean-Claude Frécon](#)

## AGENDA

### **Lundi 20 octobre - Vitré**

Réunion inter-régionale

### **Mercredi 22 octobre - Paris**

6es Rendez-vous de l'intelligence locale

" Finances locales : Faire mieux avec moins "

### **Mercredi 5 novembre - Lyon**

Réunion inter-régionale

### **Vendredi 14 novembre - Albi**

Réunion inter-régionale

**Edité par Villes de France**  
94 rue de Sèvres - 75007 Paris  
Tél. : 01 45 44 99 61  
<http://www.villesdefrance.fr>  
© O.U. © Fotolia

**Directeur de la publication**  
Gil Avérous  
**Directeur délégué**  
Jean-François Debat

**Rédacteur en chef**  
Guillaume Ségala  
**Rédaction**  
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard  
**Secrétariat**  
Anissa Ghaidi